

# Plan de balisage au droit de la commune de Ramatuelle

## Légende

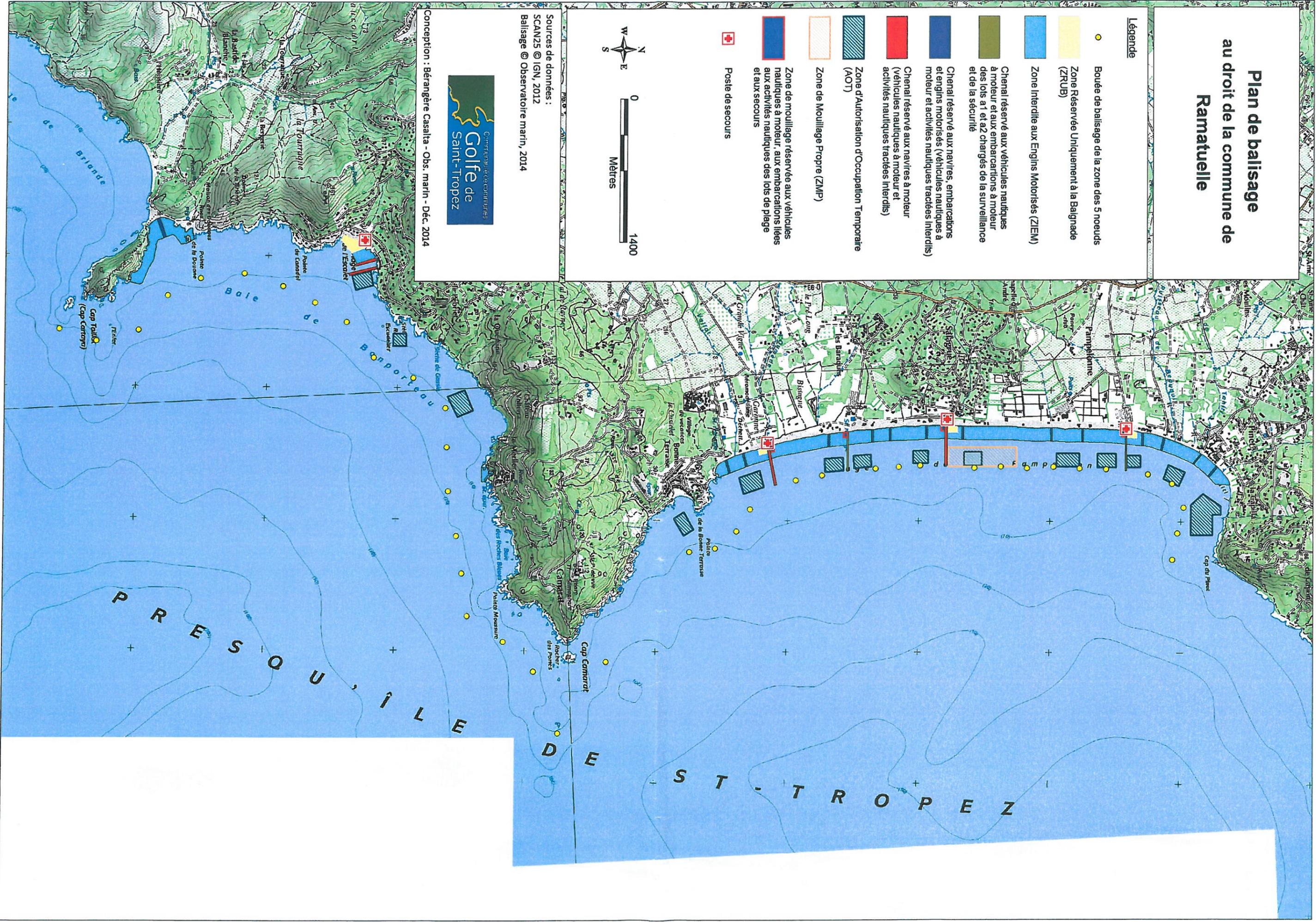
-  Bouée de balisage de la zone des 5 noeuds (ZRUB)
-  Zone Réservee Uniquement à la Baignade (ZRUB)
-  Zone Interdite aux Engins Motorisés (ZIEM)
-  Chenal réservé aux véhicules nautiques à moteur et aux embarcations à moteur des lots a1 et a2 chargés de la surveillance et de la sécurité
-  Chenal réservé aux navires, embarcations et engins motorisés (véhicules nautiques à moteur et activités nautiques tractées interdits)
-  Chenal réservé aux navires à moteur (véhicules nautiques à moteur et activités nautiques tractées interdits)
-  Zone d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT)
-  Zone de Mouillage Propre (ZMP)
-  Zone de mouillage réservée aux véhicules nautiques à moteur, aux embarcations liées aux activités nautiques des lots de plage et aux secours
-  Poste de secours

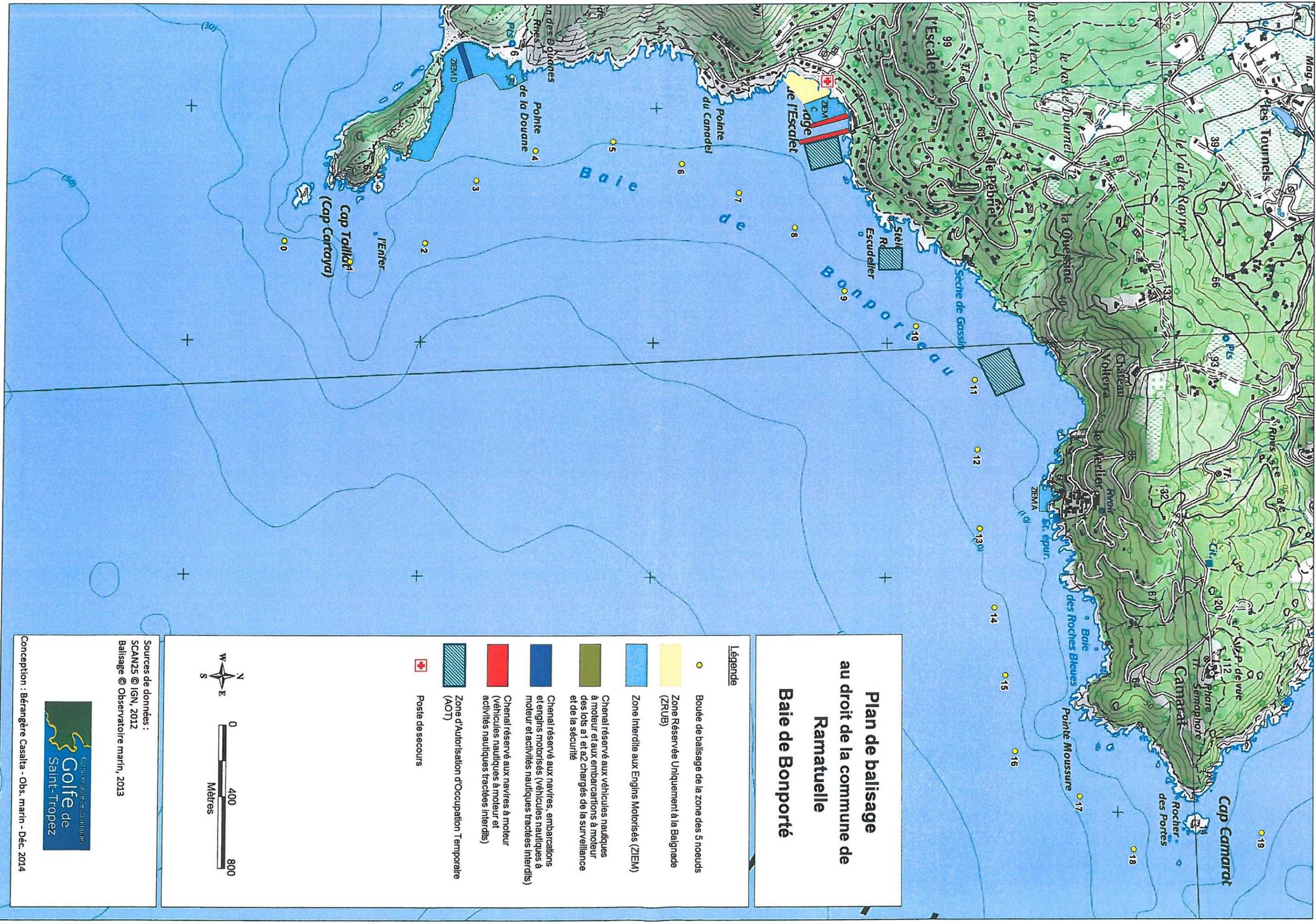


Sources de données :  
SCAN25 © IGN, 2012  
Balisage © Observatoire marin, 2014



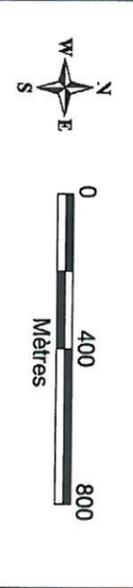
Conception : Bérangeère Casalta - Obs. marin - Déc. 2014





## Plan de balisage au droit de la commune de Ramatuelle Baie de Bonporté

- Légende**
- Bouée de balisage de la zone des 5 noeuds
  - Zone Réservee Uniquement à la Baignade (ZRUB)
  - Zone Interdite aux Engins Motorisés (ZIEM)
  - Chenal réservé aux véhicules nautiques à moteur et aux embarcations à moteur des lots a1 et a2 chargés de la surveillance et de la sécurité
  - Chenal réservé aux navires, embarcations et engins motorisés (véhicules nautiques à moteur et activités nautiques tractées Interdits)
  - Chenal réservé aux navires à moteur (véhicules nautiques à moteur et activités nautiques tractées Interdits)
  - Zone d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT)
  - Poste de secours



Sources de données :  
 SCAN25 © IGN, 2012  
 Balisage © Observatoire marin, 2013

  
**Golfe de Saint-Tropez**  
Communauté de communes

Conception : Bérange Casalta - Obs. marin - Déc. 2014

# Plan de balisage au droit de la commune de Ramatuelle Plage de l'Escalet

Légende

● Bouée de balisage de la zone des 5 noeuds

■ Zone Réservee Uniquement à la Baignade (ZRUB)

■ Zone Interdite aux Engins Motorisés (ZIEM)

■ Chenal réservé aux navires à moteur (véhicules nautiques à moteur et activités nautiques tractées interdits)

■ Zone d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT)

■ Poste de secours



Sources de données :  
SCAN25 @ IGN, 2012

Balisage @ Observatoire marin, 2013



Conception : Bérançère Casalta - Obs. marin - Déc. 2014



**Plan de balisage  
au droit de la commune de  
Ramatuelle  
Isthme de Taillat**

- Légende**
-  Bouée de balisage de la zone des 5 noeuds
  -  Zone Interdite aux Engins Motorisés (ZIEM)
  -  Chenal réservé aux bateaux à moteur (véhicules nautiques à moteur interdits)



Sources de données :  
SCAN25 © IGN, 2012  
Balisage © Observatoire marin, 2013



Conception : Béranère Casalta - Obs. marin - Déc. 2015

